

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Offre de Formation Professionnelle Continue

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre le prestataire et son client, dans le cadre d'une prestation de formation et prévalent sur tout autre document.

Les présentes conditions générales de vente sont prises en application notamment des articles L 6353-1 et suivants du Code du Travail sur la formation professionnelle.

Objet et champ d'application :

Toute inscription est soumise aux présentes conditions générales de vente sauf dérogation formelle et expresse du prestataire. L'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des formations intra et inter-entreprises délivrées par le prestataire.

Contractualisation

Le prestataire fait parvenir au Client, par mail ou par courrier, un devis et une convention de formation professionnelle continue établie en double exemplaire selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais le devis validé, précédé de la mention "Bon pour accord" et un exemplaire de la convention de formation au moins 15 jours avant le démarrage de la formation, dûment signée et portant son cachet commercial.

Pour une formation inter-entreprises : Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription, dûment complété. Dès réception du bulletin d'inscription, une confirmation tenant lieu de convocation est adressée par mail ou par courrier au responsable de l'inscription, accompagnée du programme précisant les dates, lieu et horaires.

Pour une formation intra entreprise : Une proposition commerciale et financière est préalablement établie par le prestataire. Toute acceptation de la proposition de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente. Sauf stipulation contraire dans la proposition de formation, la durée de validité des propositions du prestataire pour les formations sur-mesure est de 45 jours à compter de la date d'envoi de la proposition.

Le prestataire se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie des prestations dans le respect des dispositions des présentes conditions générales de vente.

Programmes pédagogiques des formations :

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent dans notre catalogue, sont fournis à titre indicatif, la Responsable pédagogique ou le formateur se réservant le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Dématérialisation des supports pédagogiques :

Dans le cadre d'un engagement du prestataire pour l'environnement, les supports fournis aux stagiaires peuvent être des supports dématérialisés.

Propriété intellectuelle :

L'ensemble des documents, supports et contenus pédagogiques, et ce quelle qu'en soit la forme, sont strictement personnels au prestataire. Ils sont à ce titre protégés par la propriété intellectuelle et le copyright. Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de commercialiser ou de diffuser lesdits supports sans un accord écrit préalable du prestataire.

Confidentialité :

Le prestataire s'engage à respecter le caractère confidentiel de tous les renseignements, écrits ou oraux, que son client aura pu lui transmettre dans le cadre de la préparation, de la mise en œuvre et du suivi des prestations de formation.

Responsabilité :

Le prestataire s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité du prestataire ne pourra être engagée que sur la faute prouvée et exclusive du prestataire.

Le prestataire n'est pas responsable des objets et effets personnels des stagiaires ni des dommages causés au matériel du client. Il ne sera en aucun cas responsable de tout dommage indirect, matériel ou immatériel, consécutif ou non, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données du fichier client, ainsi que toute action émanant de tiers.

Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité du prestataire, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre de ses prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de formation concernée.

Le prestataire déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles.

Tarifs et conditions de paiement :

Tous les prix sont indiqués en euros et Net de toutes taxes. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de la facture. Toutes les factures émises par le prestataire sont payables comptant et sans escompte à l'ordre du prestataire.

En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Le prestataire aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus au prestataire.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur la convention signée. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par le prestataire au client. Si l'accord de prise en charge du client ne parvient pas au prestataire au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, le prestataire se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au client.

Après un délai de rétractation (défini dans l'article ci-après), le client effectue un acompte sous présentation d'une facture pour un montant défini dans la convention. Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du coût total de la formation.

Conditions d'annulation des formations par le client :

A compter de la date de signature de la convention/contrat, le client a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse : TETRACCORD-14 rue Louis Astouin – 13002 Marseille.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du client (Art.L6353-5 du code du travail).

Toute autre annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Si l'annulation intervient après le délai de rétractation, le prestataire conserve le montant de l'acompte versé par le client.

Pour les formations INTRA-entreprise, si un coût de préparation était prévu avant l'animation du stage, ce dernier restera à la charge du client.

Pour les formations INTER-entreprises, si l'annulation est motivée par un cas de force majeure, le client pourra reporter son inscription sur une session ultérieure sans coût supplémentaire.

Conditions d'annulation des formations par le prestataire :

Le prestataire se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, accident ou maladie de son formateur,) sans dédommagements, ni pénalités versés au client. Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités.

Le prestataire ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

En application des articles L 6354-1 et L 6354-2 du Code du Travail, il est convenu entre les signataires que faute de réalisation totale ou partielle de la formation, l'organisme prestataire devra rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Informatique et libertés :

Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifié par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées au prestataire. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification en vous adressant au prestataire Espace Wagner 10 Rue du Lt Parayre 13290 Aix en Provence.

Référence commerciale :

Le client autorise à faire figurer son nom et son logo sur une liste de références commerciales notamment sur notre catalogue et sur notre site internet.

Litige, droit applicable et juridiction compétente :

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français.

En cas de litige survenant entre le client et le prestataire à l'occasion de l'interprétation des présentes CGV ou de l'exécution du contrat, le client et le prestataire s'engagent à trouver les meilleures solutions pour régler le différend à l'amiable et résoudre les difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution du présent contrat. A défaut, le Tribunal du lieu de résidence du siège social sera seul compétent.

Définitions :

Client : personne physique ou morale co-contractante, passant une commande de formation auprès du prestataire

Stagiaire : personne physique qui participe à la formation commandée

Formation inter-entreprises : formation inscrite au catalogue du prestataire et qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures

Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients

OPCO : Opérateur de Compétences - Organisme agréé par l'état chargé de financer l'apprentissage, aider les branches professionnelles, à construire les certifications professionnelles et accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation.